

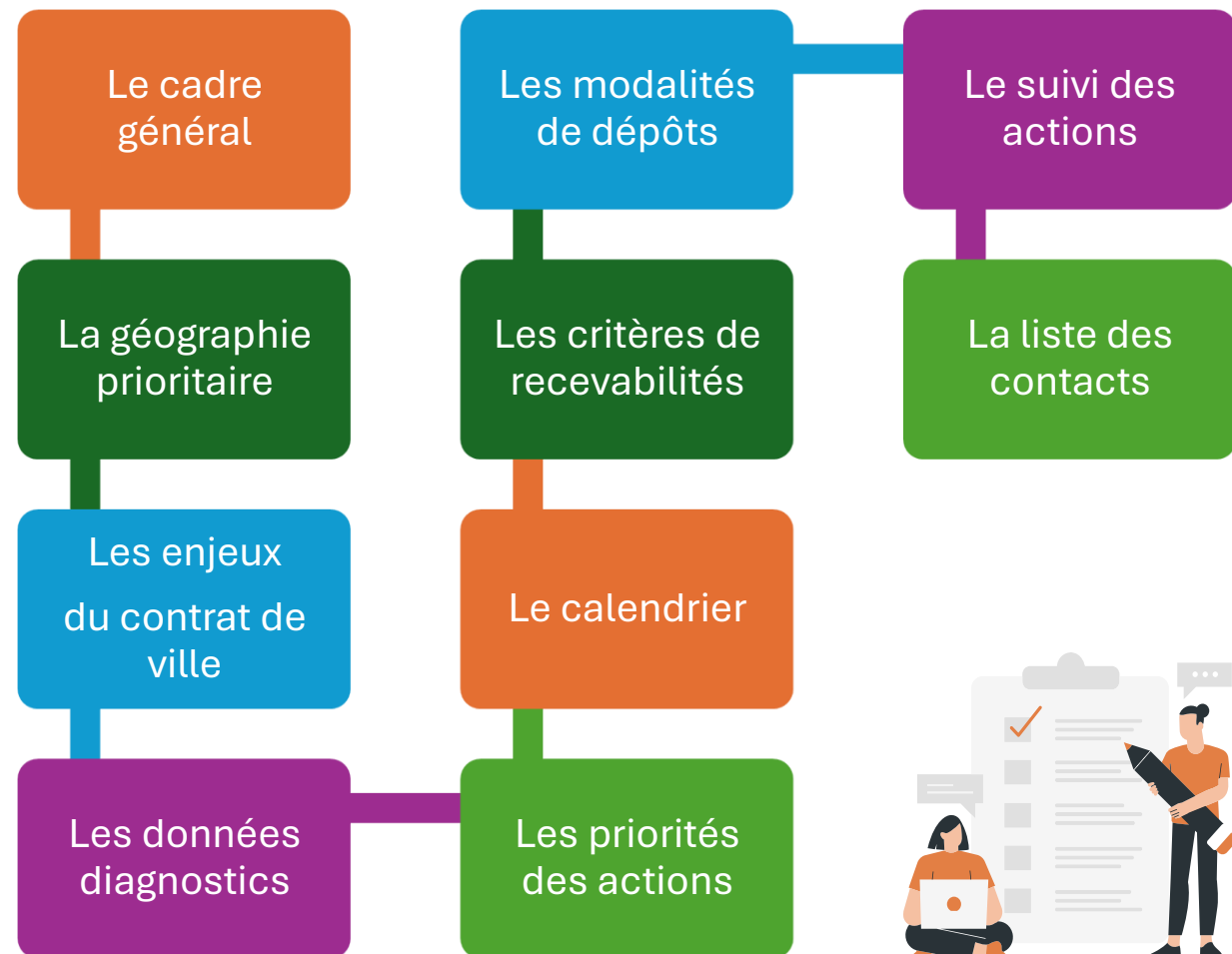
Contrat de ville du Gard rhodanien

quartiers2030

APPEL A PROJETS 2026



SOMMAIRE





LE CADRE GENERAL

- Elle a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.
- Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Mais elle est également renforcée par des moyens d'intervention spécifiques.
- Sur le territoire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien (CAGR), 2 quartiers sont classés « quartiers prioritaires de la ville » (QPV) et rendent le territoire éligible à un contrat de ville permettant le financement d'actions en direction des habitants des QPV.

Les périmètres de la géographie prioritaire à l'échelle nationale ont été actualisés après la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la ville.

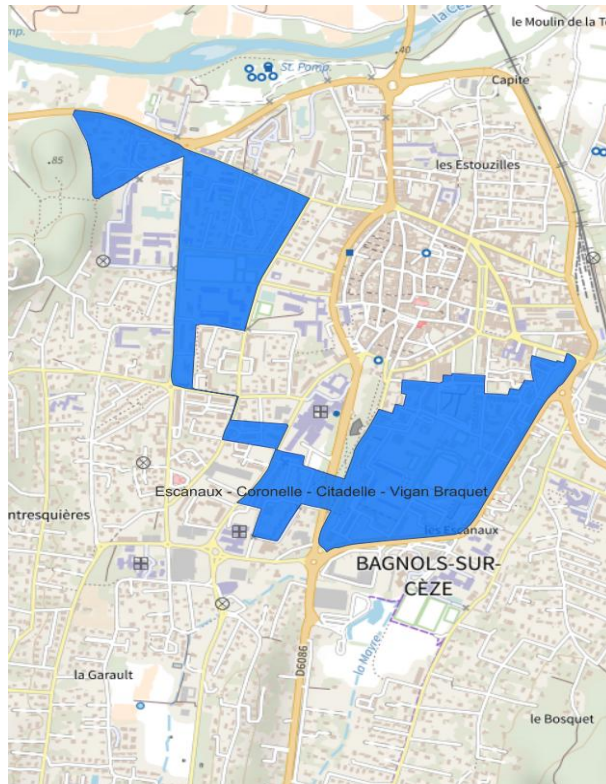
Sur le territoire de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (CAGR),

➤ **2 quartiers** relèvent de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville :

Bagnols-sur-Cèze :

Les Escanaux - La Citadelle - la Coronelle - Vigan Braquet

4 396
Habitants

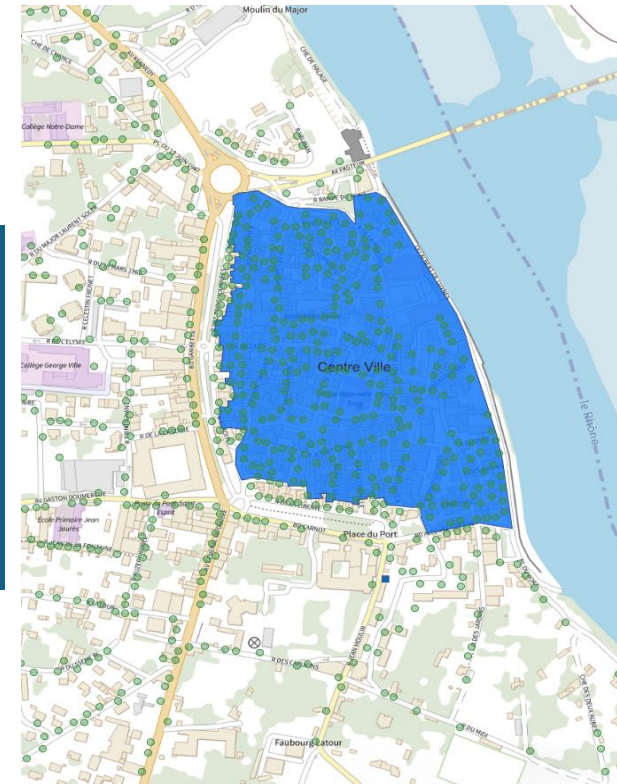


**Géographie
Prioritaire**

Pont-Saint-Espirit :

Le Centre Ancien

1 287
habitants



LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE DU GARD RHODANIEN

AXES

TRANSVERSAUX

LA PARTICIPATION CITOYENNE

LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE
ET LA CITOYENNETE

LA JEUNESSE

L'EGALITE FEMMES/HOMMES

LA LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS



L'EMANCIPATION

Des quartiers « du lien et des émancipations »

Incluant l'accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse ; soutien aux actions de prévention, éducatives, citoyennes, sportives, culturelles, visant à « aller vers » les habitants, les familles et notamment la jeunesse qui décroche (socialement, scolairement...), afin de réinscrire ces populations dans des parcours de réussite.



LES TRANSITIONS : SANTE, NUMERIQUE ET ECOLOGIQUE

Des quartiers en transitions

Accompagner les habitants dans la transition écologique (accessibilité à une alimentation locale et de qualité, développement des mobilités douces, sensibilisation à la biodiversité, etc.), transition numérique (lutte contre la fracture numérique, éducation aux usages, etc.), santé (accès aux offres de soin, prévention, promotion de la santé, ...).



L'EMPLOI

Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion

Renforcer l'accès des habitants aux dispositifs de droit commun. « Aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi et consolider l'offre d'insertion par l'activité économique, y compris pour créer de nouveaux services et activités bénéficiant directement aux habitants (Economie sociale & Solidaire). Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers dans les métiers en tension.



LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Des quartiers plus sûrs et tranquilles

Renforcer la chaîne de prévention et des liens avec les jeunes en risque de décrochage, et développer les échanges et les liens police/habitants sur le sujet de la sécurité. Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur du bien vivre ensemble, des solidarités de voisinage.

LES DONNEES DE DIAGNOSTICS

Thématiques	Bagnols-sur-Cèze	Pont-Saint-Esprit
                  		

LES DONNEES DE DIAGNOSTICS

Thématiques	Bagnols-Sur-Cèze	Pont-Saint-Esprit
	37,6% des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi 34,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP, commune 25,2% 79,7% est la part d'étrangers sans diplôme IPS (indice de position sociale) écoles, collèges et lycée : Ecoles : Jean Jaurès 92,2, Jules Ferry 76,1, Sainte Marie 119, Célestin Freinet 88,8. Collèges : B. de Ventadour 102,7, le Bosquet 93,5, St Jean 115, Lycée : G. Philippe 104,6.	40% des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi 36,1% est la part de femmes sans diplôme commune 24,1% 29% est la part des hommes sans diplômes commune 17% 72% est la part d'étrangers sans diplôme IPS (indice de position sociale) écoles et collège : École Villa Clara : 97,2 : École Jean Jaurès : 84,1 Collège George Ville : 97 : Collège Notre-Dame : 111
	66% des ménages disposent d'une voiture ou plus 7% est la part de la population QPV utilisant les transports en commun pour aller travailler	66% des ménages disposent d'une voiture ou plus 7% est la part de la population QPV utilisant les transports en commun pour aller travailler
	66% des logements ont plus de 50 ans / commune 29% 91% part des ménages sont locataires 1495 logements sociaux dans le QPV / commune 2 648 14% de logements vacants (tous types de logements) 8% des logements suroccupés 28% des logements sociaux sont en QPV, 1/4 de la population vit en logement social Quartier des Escanaux en périmètre PRU : 1100 logements sociaux soit 33% des logements sociaux de l'agglomération. Programme de reconstruction de 301 logements locatifs sociaux en 5 ans ».	50% des logements ont plus de 50 ans / commune, 29% 61% part des ménages sont locataires 101 logements sociaux dans le QPV / commune, 696 21% de logements vacants (tous types de logements) 13 ans est la durée moyenne d'occupation d'un logement social / propriétaire: 20 ans / parc locatif privé: 8 ans
	Indicateurs en hausse sensible depuis 2020 sur la commune et le QPV - destructions et dégradations volontaires, coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial - Vols de véhicules et trafic de stupéfiants Indicateurs en baisse depuis 2020 - vols sans violence et cambriolages Augmentation du nombre d'interventions et d'opérations de contrôle des forces de l'ordre en lien avec le développement des points de vente de produits stupéfiants dans les QPV.	Indicateurs en hausse sensible depuis 2020 sur la commune et le QPV - coups et blessures volontaires, dans et hors cadre familial - nombre de victimes de violences sexuelles Indicateurs en baisse depuis 2020 - vols sans violence et cambriolages



Priorités des actions au sein des QPV

Des quartiers « du lien et des émancipations »

Réussite scolaire et parentalité

- **Accompagnement scolaire** (CLAS, PRE), soutien aux parents, encouragement à la poursuite d'étude.
- **Lutter** contre le décrochage scolaire des élèves et des collégiens.

Culture, sport et loisirs

- **Mixité sociale** par la pratique sportive et culturelle, activités en horaires atypiques, appropriation des valeurs de la République.

La participation

- **Encourager la participation** des habitants des quartiers à la découverte et à l'appropriation de la diversité patrimoniale, initier les jeunes à l'usage des médias, stimuler leur regard critique.



Priorités des actions au sein des QPV

Des quartiers en transitions

Santé

- **Prévention et prise en charge de la santé mentale**, environnementale et accompagnement des personnes en perte d'autonomie et/ou précaires (favoriser l'aller vers), privilégier des activités physiques.

Amélioration du cadre de vie

- **Sensibilisation régulière** au tri des déchets, à la pratique du compostage, à la gestion des déchets et végétalisation avec une approche « d'aller vers »,
- **Amélioration des logements** (sobriété énergétique, salubrité), développer la gestion sociale de proximité, notamment le NPNRU de Bagnols-sur-Cèze, Améliorer le cadre de vie, la qualité des logements et des espaces publics et valoriser le patrimoine historique.

Accès aux droits et services publics

- **Lutte contre l'illectronisme** et **favoriser** les dispositifs existants du droit commun.



Priorités des actions au sein des QPV

Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion

Emploi et développement économique

- **Insertion** des jeunes et des femmes éloignés de l'emploi,
- **Accompagnement** à l'entrepreneuriat (notamment via le programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030*),
- **Soutien** aux initiatives locales, contribuer à la levée des freins (mobilités, accompagnement...).

Ateliers

- **Apprentissage de la langue française** et développement des ateliers sociolinguistiques (référentiel CECRL).

Insertion

- **Soutenir** toutes les initiatives s'appuyant sur les pratiques et savoir-faire informels des habitants des quartiers populaires.
- **Contribuer** à optimiser les parcours d'insertion des personnes en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et les passerelles vers l'emploi.



Priorités des actions au sein des QPV

Des quartiers plus sûrs et tranquilles

Tranquillité publique

- **Renforcer** le lien entre forces de sécurité et habitants, apaiser l'espace public, prévenir la délinquance et la radicalisation.
- Favoriser les **initiatives jeunes** pour prévenir la **délinquance**.

Sensibilisation aux valeurs de la République

- **Former**, éduquer à la vie citoyenne, à la laïcité et l'égalité Femmes Hommes.
- **Proposer** des ateliers aux bons gestes en cas de risques humain et d'incendie.
- **Soutenir** l'appropriation d'un **espace public partagé pour tous**.

Prévention de la délinquance

- **Proposer les actions en lien avec celles** du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (**CLSPD**).
- **Actions d'animation et de médiation de rue sur des horaires atypiques (fin de journée, week-end).**
- **Limiter l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants et réseaux de prostitution.**



Priorités des actions au sein des QPV

La participation citoyenne

La participation citoyenne constitue un enjeu central pour élaborer un projet partagé entre les habitants des quartiers prioritaires et les acteurs locaux.

Financement

Mobiliser le Fonds de Participation des Habitants

- **Soutenir** les projets collectifs d'habitants dans les quartiers.
- **Favoriser des initiatives** pour s'impliquer dans la vie de leur quartier, il soutient des micro-projets ponctuels, menés par la population ou des collectifs d'habitants.

Les formes de participation

- **Diagnostic en marchant,**
- **Conseil citoyen,**
- **Salons et rencontres de quartiers,**
- **Actions participatives des habitants dans les projets.**

Lieux Ressources

- **Pont-Saint-Esprit :** La Cazerne, L'Arche, L'Espace de Vie Sociale l'Ancrerie, Les jardins partagés, Solidarnet.
- **Bagnols-sur-Cèze :** Maison de la Justice et du Droit, Maison du Projet, La Maison Numérique, La Maison des Parents, Les Centres sociaux de Mosaïque en Cèze, La Maison des Alternatives Solidaires, Riposte (Prévention spécialisée), La Médiathèque.

Le calendrier de l'Appel à projets

Jeudi 09 octobre > Réunion publique de lancement de l'appel à projets à Pont-Saint-Esprit à 18 heures à la caserne pépin salle des associations

Lundi 13 octobre au vendredi 18 novembre

- Diffusion de l'Appel à projets
- Organisation de rencontres individuelles avec les porteurs de projets

Dimanche 30 novembre

- Date limite de réception des dossiers
- Délai de rigueur

Du lundi 1^{er} décembre 2025 au vendredi 16 janvier 2026 > Phase d'instruction des projets

Jeudi 22 janvier > Comité technique

jeudi 05 février > Comité de pilotage

Début mars > Premières notifications



Les porteurs de projets devront impérativement prendre attache auprès de l'équipe projet du contrat de ville du Gard rhodanien avant tout dépôt de dossier sur les différentes plateformes.

Réserver votre créneau à Pont-Saint-Esprit en cliquant sur l'une des deux dates, [03/11/2025](#), [17/11/2025](#).

Réserver votre créneau à Bagnols-sur-Cèze en cliquant sur l'une des trois dates, [05/11/2025](#), [12/11/2025](#), [18/11/2025](#).



Critères de recevabilité – AAP 2026 Contrat de ville du Gard rhodanien

Justification du projet

Présenter un état des lieux clair montrant les besoins du territoire et la pertinence de l'action.

Publics visés

Habitants des QPV : ils doivent représenter la **majorité** des bénéficiaires.
Préciser les modalités de mobilisation :
Groupes déjà constitués ? Nouveaux groupes à créer ? Mobilisation par l'opérateur ou par un équipement social de proximité ?

Lien avec les équipements de proximité

Le projet doit être concerté avec les centres sociaux et/ou Espaces de Vie Sociale du QPV.
Échanges préalables obligatoires avec l'équipe projets du contrat de ville avant tout dépôt de dossier.

Critères de recevabilité – AAP 2026 Contrat de ville du Gard rhodanien

Attentes sur le contenu des projets

Participation et implication des habitants

Articulation avec le droit commun :

Additionnalité : renforcement d'une action existante pour les habitants du QPV (indiquer le coût additionnel).

Exclusivité : action spécifique répondant aux priorités du Contrat de ville.

Innovation/expérimentation : réponse à un besoin non couvert identifié dans l'état des lieux.

Bilan des actions précédentes

Le bilan n- 1 est obligatoire pour toute demande de reconduction.
Transmettre un bilan définitif ou intermédiaire indiquant les points à améliorer et les nouveautés à apporter.

Instruction des projets

La **sélection** dépendra aussi des **financements disponibles**, certains projets pourront être **refusés ou financés partiellement**.

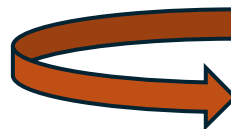
Informations à préciser dans la demande

Le Lieu : soit QPV de Bagnols-sur-Cèze ou Pont-Saint-Esprit ou les 2 (CAGR)
Le calendrier de mise en œuvre sera limité à l'année en cours autant que possible.

Les modalités de dépôts des dossiers



Avant le 30 novembre 2025
<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>



Pour l'Etat, l'Agglomération du Gard rhodanien, les villes de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit.

Pour l'Etat

CLAS et/ou REAAP Si vous déposez un dossier CLAS ou REAAP et que vous sollicitez un co-financement de la part de l'Etat vous devez impérativement déposer un dossier Dauphin. Les dossiers CLAS ou REAPP seront à déposer par la suite sur la plateforme Elan pour la Caf du Gard et sur la plateforme « Subventions Gard » pour le Conseil Départemental.

Permanence téléphonique plateforme Dauphin guide pour la connexion, guide pour le remplissage des demandes la saisie et la justification de subventions via la plateforme Dauphin.

Cellule d'accompagnement 09 70 81 86 94 (de 8h à 18h) - Mail support.p147@proservia.fr

De manière à pouvoir mieux piloter l'enveloppe départementale du P147, les porteurs de projet qui souhaitent un financement au titre de ce programme devront déposer toutes leurs demandes de financement sur Dauphin en respectant le calendrier de l'AAP 2025 et ce indépendamment du dispositif sollicité (CLAS, REAPP, QE, etc.). Par ailleurs, pour les CLAS et les ASL, l'État finance désormais en s'appuyant sur un forfait dont le montant a été arrêté en 2025. Pour l'intitulé du projet sur Dauphin ajouter la mention « Quartier d'été 2026, CLAS ou REAAP »

Les modalités de dépôts des dossiers pour La Région Occitanie



<https://mesaidesenligne.laregion.fr>



Pour La Région Occitanie

Soutien aux projets :

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et **devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville**. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>

Modalités de dépôt des demandes de subvention

Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu' [un seul dossier sur le portail des aides régionales](#) (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régionales le 30 juin au plus tard.

L'attribution d'une subvention 2026 à une association déjà accompagnée par la Région sera conditionnée au dépôt de la demande de solde de la subvention de l'année N-2 (2024).

Les modalités de dépôts des dossiers pour le Département du Gard



Avant le 30 novembre 2025
<https://www.gard.fr/demandes-de-subvention/>



Pour le Conseil départemental du Gard

Il est impératif de déposer un dossier sur le nouveau portail du département « Subventions Gard », via le lien suivant :

<https://www.gard.fr/demandes-de-subvention/>

Un guide usager est mis à votre disposition sur votre « espace usager », dès lors que vous avez créé votre compte.

Pour toute difficulté technique rencontrée, une messagerie est dédiée aux usagers « aidescd30@gard.fr », ainsi qu'un numéro de téléphone : 04.66.76.79.90

Pour toute question liée à votre action, il convient de vous rapprocher de la chargée de mission dédiée au territoire concerné (Hélène FABREGUE – 06.76.97.12.03) et pour toute question relevant d'un point administratif, l'assistante administrative du service se tient à votre disposition (Stéphanie DANG – 04.66.05.40.82).

Attention : si vous souhaitez obtenir des cofinancements du Conseil départemental du Gard de vos actions CLAS et REAAP, vous devrez impérativement saisir vos demandes de subventions en ligne sur la plateforme "Subventions Gard" uniquement lorsque les Appel à Projets dédiés seront lancés (au cours du 1er trimestre 2026).

Suivi des actions

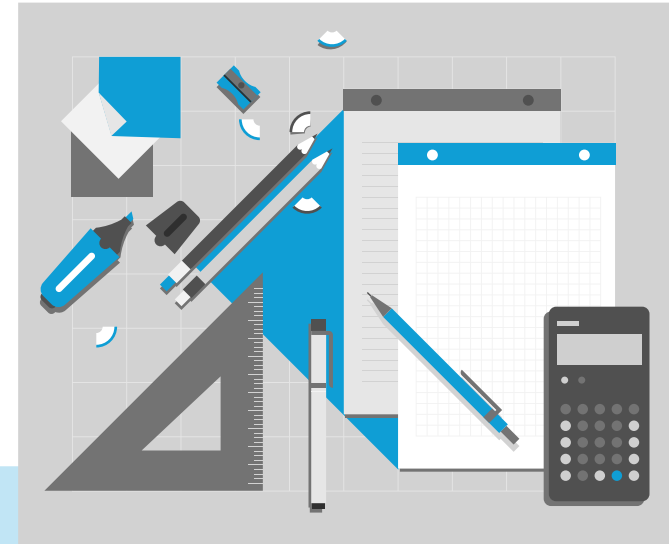
► **Un comité de suivi** sera mis en place à l'initiative du porteur de projet. Ce comité, réunissant a minima les financeurs du projet, se réunira deux fois (lancement de l'action et avant son terme) et en tant que de besoin.

► Les bénéficiaires de subvention s'engagent à faire apparaître le/les logos du/des financeurs de l'action sur tout support de communication concernant cette action.

► En outre, en application de l'article 10- de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les associations bénéficiaires devront s'engager, par un contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public.

► Une attention particulière sera portée :

- Aux actions portées en partenariat par plusieurs opérateurs,
- Aux actions des opérateurs bénéficiant d'un ancrage local permettant de faciliter la mobilisation et le contact avec les habitants des QPV,
- Aux actions élaborées avec des habitants des QPV,
- Aux actions qui rythment l'année de manière suffisamment soutenue pour permettre l'accroche des habitants des QPV,
- Les projets revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux,
- L'appel à projet ne finance pas des actions sans préparation associant des habitants ou des partenaires.



LISTE DES CONTACTS

Le porteur de projet devra rencontrer l'équipe projets avant toute validation du dossier sur les plateformes
les liens d'inscriptions sont sur le bas de la page calendrier de l'AAP 2026

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Adresse de messagerie
Nicolas Malignon	Agglomération du Gard rhodanien	Chef du service politique de la ville	n.malignon@gardrhodanien.fr 06.70.31.02.55
Sandrine Fouchereau	Agglomération du Gard rhodanien	Coordinatrice Santé	s.fouchereau@gardrhodanien.fr 06.70.31.05.55
Sylvie Granier	Ville de Bagnols-sur-Cèze	Chef du service politique de la ville	s.granier@bagnolssurceze.fr 07.85.68.53.27
Ali Ammad	Ville de Pont-Saint-Esprit	Chargé de mission politique de la ville	a.ammad@pontsaintesprit.fr 06.37.32.44.79
Hélène Fabrègue	Conseil départemental du Gard	Chargée de mission de projet départemental	helene.fabregue@gard.fr 06.76.97.12.03
Marion Thurmes	Région Occitanie	Chargée de mission politique de la ville	marion.thurmes@laregion.fr 04.67.22.79.17
Thomas Prouteau	Préfecture du Gard	Chef de service mission ingénierie gestion et évaluation	thomas.prouteau@gard.gouv.fr 06.85.99.98.45
Cécile Arroyas	Préfecture du Gard	Déléguée du préfet	cecile.arroyas@gard.gouv.fr 06 86 44 09 70
Gladys Maillot-Carpi	Caisse d'Allocations Familiales	Chargée de Conseils et de développement	gladys.maillot@caf30.caf.fr 06.26.74.08.33